

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction
Départementale
des Territoires et de
la Mer**
Service environnement
forêt sécurité routière

Perpignan, le 18 juin 2020

Unité nature

Dossier suivi par :
Magali VIDAL

Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

☎ : 04.68.38.12.42
📠 : 04.68.38.12.09
✉ : magali.vidal
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Compte-rendu du comité consultatif du 29 janvier 2020

Cette séance, présidée par M. Frédéric Ortiz, Chef du service environnement forêt sécurité routière (DDTM), a réuni les participants inscrits sur la feuille de présence ci-annexée.

M. le maire de Cerbère remercie l'ensemble des membres présents au comité consultatif de la réserve.

M. Moly, représentant le conseil départemental, gestionnaire de la réserve naturelle nationale se dit sensible à la forte mobilisation des membres et félicite l'équipe de la réserve pour les résultats obtenus.

1 – Validation du compte rendu du 21 mars 2019

M. Ortiz soumet le compte rendu du 28 janvier 2020 aux membres du comité consultatif qui l'approuvent unanimement sans observations.

2 – Rapport d'activité 2019 et programme d'action 2020 (voir document de présentation en pièce jointe)

2-1-Gestion administrative :

M. Cadène fait le rappel de la gestion administrative de la réserve. Il explique que l'année 2020 sera consacrée essentiellement à l'évaluation du plan de gestion 2015-2019 et à la rédaction du futur document de gestion. Il indique que cette année, la réserve a été inscrite sur la liste des aires protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) lors de la COP 21 pour la conservation efficace du milieu. Cette inscription devrait permettre de favoriser le travail en réseaux pour une conservation efficace du patrimoine méditerranéen.

À la question de Monsieur Vinot sur l'organisation administrative et légale de la réserve en 2020, M. Ortiz explique que le plan de gestion qui se termine en 2019 peut-être prorogé et que le plan d'action 2020 vaut aussi plan de gestion pour cette même année.

M. Cadène ajoute que l'année sera consacrée à l'évaluation de l'état de la réserve.

M. Cadène reprend la réglementation propre à chaque zone de la réserve (zone de protection, zone de protection renforcée, zone de mouillage organisé) et indique que 4 permanents et 6 saisonniers sont affectés à la gestion du site.

2-2-Surveillance du site :

M. Cadène présente les actions de surveillance du site :

– 1 200 heures sont consacrées sur l'année à des actions de surveillance du site, soit l'équivalent de 260 jours de présence sur la Réserve. M. Cadène rappelle que les patrouilles de surveillance sont assurées à terre, en mer, de jour comme de nuit. Durant la saison, 6 agents sont affectés à la surveillance, dont 4 sont assermentés. Le travail est effectué en collaboration avec la brigade nautique, le Parc Naturel Marin, l'OFB, les Affaires Maritimes, les polices municipales de Cerbère et de Banyuls, la gendarmerie territoriale et le sémaphore du Cap Béar. Les infractions relevées sont en légères augmentations (254) et sont pour la majorité, liées à la vitesse en dehors de la bande des 300 mètres.

À la question de Monsieur Laudet sur la manière dont sont suivies les infractions, M. Cadène répond que des échanges réguliers sont réalisés avec le Tribunal de Grande Instance. M. Berliat ajoute que des sanctions administratives existent, beaucoup plus rapides et plus appropriées au terrain.

2-3-Suivis scientifiques :

Mme Hartmann présente les principales données générales, et les suivis scientifiques réalisés en interne, en partenariat et en externe :

Suivis scientifiques annuels réalisés en externe (sous-traitance):

– étude cartographique des herbiers de posidonies (UPVD-CEFREM) : trois herbiers ont été cartographiés à l'aide d'un sonar et d'un drone. L'étude permet de mesurer l'évolution surfacique des herbiers. Elle a permis de vérifier que la superficie des Herbiers est stable.

– identification des algues filamenteuses (MNHN) : observation d'une réduction sensible de la diversité (26 espèces en 2014 contre 14 espèces en 2018). *L'Acinetospora crinita* est toujours le taxon dominant. Aucun prédateur efficace n'a été identifié.

– étude de l'état de conservation du coralligène : la finalité est d'évaluer l'état de conservation, de proposer des mesures de gestion efficace et de multiplier les stations afin de définir un véritable indice pour les Pyrénées-Orientales. La réserve assure un suivi du blanchiment au niveau des fonds coralligènes.

M. Laudet exprime tout son soutien à l'initiative de ces travaux. L'état de conservation du coralligène permet de préserver la biodiversité. Les fonds coralligènes constituent un habitat marin remarquable.

M. Auscher fait part de son inquiétude sur le blanchiment des fonds coralligènes.

Mme Hartmann précise qu'une thèse est en cours sur des hypothèses pathogènes.

– suivi de l'état de conservation du corail rouge : 5 sites ont été échantillonnés par photogrammétrie en octobre et en novembre. Les résultats seront disponibles en 2021.

– suivi du peuplement de poissons : le comptage a été réalisé en scaphandre autonome. 4 sites ont été étudiés dont deux en réserve. L'ensemble des habitats rocheux sont suivis ainsi que les herbiers de Posidonies.

– analyse spatiale de la fréquentation de la plongée (TITS) : un prestataire extérieur a quantifié le nombre de plongeurs. La zone du Cap l'Abeille est la plus fréquentée.

M. Solé fait remarquer que la plongée est une activité attrayante et profitable à la commune. Ceci dit, le phénomène de surfréquentation devient inquiétant. Le nombre de bouées est important, mais leur utilisation n'est pas toujours respectée par les plongeurs ce qui ne donne pas une bonne image de la réserve. Il estime qu'il est nécessaire de mener une réflexion afin de réglementer les activités.

M. Laudet ajoute que le conseil scientifique a saisi le préfet afin d'attirer son attention sur ce phénomène. Il est nécessaire de réguler l'activité.

M. Cadène rappelle qu'un travail est engagé avec la préfecture maritime pour réglementer la plongée.

M. Ortiz pense qu'il est opportun de relancer la préfecture maritime afin de faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier. Il fait remarquer qu'une réglementation peut-être mise en œuvre, évolutive dans le temps en fonction des enjeux. Il est nécessaire de mettre en place un partenariat avec les autres acteurs. Cela pourrait être un enjeu du futur plan de gestion.

A l'interrogation de M. Vinot sur la mise en place d'une zone de mouillage de 14 bouées en dehors de la réserve à proximité de Banyuls, M. Magnin indique qu'un dossier de demande de zone de mouillage est en cours d'étude pour la mise en place de 35 bouées supplémentaires dans le site classé du Cap Béar.

M. Martinez, pêcheur professionnel manifeste son mécontentement au nom de la profession. Pour les pêcheurs, il est nécessaire de réduire les activités de plongée.

M. Laudet exprime son soutien et précise qu'il est nécessaire de maintenir la pêche et cela essentiellement dans le Parc Marin. Il est indispensable de réguler les usages.

Suivis réalisés en partenariat :

– suivis physico-chimiques de la colonne d'eau : la réserve participe au réseau d'observation de contamination des moules. Les résultats ont montré des niveaux stables de contamination pour l'ensemble des métaux sur les 10 dernières années.

– grandes nacres : 95 % de mortalité a été observée. Seuls 8 individus vivants ont été recensés à la fin de l'été. M. Auscher ajoute que la DREAL est intervenue auprès du Ministère afin de sauvegarder l'espèce dans les étangs. Un travail est également mené conjointement avec différents aquariums afin de préserver l'espèce.

– suivi de débarquements issus de la pêche professionnelle : l'objectif est d'améliorer les connaissances sur la pêche professionnelle. Ce suivi a débuté en avril et l'échantillonnage est prévu sur une année complète.

– suivi des habitats essentiels des peuplements de poissons : une étude est en cours sur l'identification et la localisation des habitats adultes et de nurseries afin de mesurer leur valeur.

- protocole expérimental pour des études sur le corb par acoustique passive : cette étude a permis de localiser les mâles chanteurs à l'aide d'hydrophones, d'établir, la fréquentation des sites, cartographier la distribution des *corbs* dans le Parc et dans la Réserve. Ce travail a permis d'acquérir en peu de temps des informations complémentaires et essentielles pour le suivi de la population des *corbs*.
- thèse en cours sur les déplacements du corb grâce aux marquages acoustiques : cette thèse devrait être soutenue en fin d'année 2021. Elle devrait apporter des informations importantes sur cette espèce.
- formation EBQI : les agents de la réserve ont bénéficié d'une formation à l'acquisition des données pour le calcul de l'EBQI (indice basé sur l'écosystème dans sa globalité).
- suivi de l'évolution des populations de poissons dans le temps et l'espace : la première campagne d'échantillonnage des peuplements dans le Parc confirme qu'en dehors de la réserve les peuplements de poissons sont plus perturbés.

Suivis réalisés en interne :

- analyse des données de pêche de loisir 2015-2018 : l'objectif est de caractériser les captures selon les années, les zones et les techniques de pêche.
- entretien des marquages « substrats durs » : multiplication des plongées d'entretien des marquages existants lors des suivis corail et coralligène, ainsi que les plongées de prospection afin d'orienter les sites prédestinés aux futurs suivis.
- évaluation écosystémique des herbiers de posidonies de la Réserve : les résultats seront disponibles en 2020.

2-4-Animations pédagogiques et autres actions de sensibilisation :

M. Planque présente les animations pédagogiques réalisées dans le cadre du service éducatif et en période estivale. Il met l'accent sur le travail accompli en partenariat avec Christelle Gourbal, professeure de SVT qui se déplace régulièrement à la réserve. Il précise que le Département offre la gratuité des animations et prend en charge les transports scolaires, ainsi que les frais d'entrée à l'aquarium de Banyuls. Cette année, près de 1 450 élèves et étudiants ont bénéficié d'animations. Durant le mois de juillet, 969 personnes ont pu bénéficier d'animations gratuites. Le mois d'août a connu une forte affluence de visiteurs (1 200).

M. Solé se félicite des animations réalisées par la réserve qui apportent une plus-value à la commune.

M. Moly souligne le maintien des emplois saisonniers sur la réserve afin de réaliser ces animations estivales et accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions.

M. Planque évoque d'autres actions de sensibilisation et de communication dont l'implication de la Réserve à la fête de Banyuls. Il précise que de nombreux reportages sur les missions de la réserve, mais également sur des thématiques précises comme les grandes nacres ou les comptages de poissons ont été réalisés durant l'année.

2-5-Accueil du public :

- le point information à ciel ouvert de Peyrefite a accueilli près de 6 500 visiteurs sur la saison.

– le sentier sous marin est un véritable outil de sensibilisation pour les visiteurs et peut être un produit d'appel pour la plongée sous-marine. Le parcours a attiré 30 059 visiteurs. Les recettes réalisées suite à la location du matériel s'élèvent à 24 945 euros.

2-6-Aménagement du site :

– mise à disposition des mouillages écologiques : 24 dispositifs d'amarrages écologiques sécurisés ont été mis en place au niveau du Cap l'Abeille, ainsi que 5 bouées dans la baie de Peyrefite réservées en priorité aux navires de plaisance. 4 bouées écologiques ont été rajoutées en début de saison pour offrir de nouvelles possibilités d'amarrage aux navires.

– le sentier sous-marin : en 2019, le Département a fait l'acquisition d'un module sanitaire qui est nettoyé régulièrement par la Commune de Cerbère. La municipalité de Banyuls-sur-Mer a mis à disposition un bulldozer avec chauffeur durant quelques jours afin de remettre en état la plage. Les douches et les poubelles de la plage de Peyrefite ont été supprimées. La suppression des poubelles a donné entière satisfaction ; très peu de déchets ont été retrouvés sur la plage.

2-7-Entretien du site :

Cette année encore, un entretien régulier des différentes plages bordant la réserve a été réalisé par les agents de la réserve, ainsi que l'entretien courant des navires. Une convention a été mise en place entre le Département et le service spécialisé des Phares et Balises afin d'effectuer l'entretien du balisage. La convention arrivant à échéance, elle devra être reconduite en 2020.

2-8-Gestion des usages :

Mme Hartmann présente la pêche professionnelle dans la Réserve. 6 autorisations ont été délivrées. Seuls 3 pêcheurs sont venus régulièrement y travailler. Elle fait remarquer la nette diminution des prélèvements de poissons, de 7 tonnes en 2017 à 3,9 tonnes en 2019.

M. Martinez fait remarquer que la taille des bateaux est réglementée et souhaiterait qu'une réflexion soit conduite pour que certains pêcheurs ayant une taille de bateaux légèrement supérieure puissent y travailler. Il suggère à titre d'exemple une réglementation adaptée en ce sens.

M. Cadène pense qu'une réflexion sur une activité durable, sans modifier le milieu, peut-être engagée.

Concernant la pêche de loisir, 1 000 autorisations ont été délivrées pour 2019. 182 n'ont pas été retirées. Afin de préserver les ressources et les quotas, des périodes de non-prélèvements ont été mises en place pour certaines espèces (réglementation du 3 octobre 2019) pour 2020.

La plongée sous-marine a attiré une fois de plus un nombre important de plongeurs, 30 323 dont 18 798 en juillet et août. La fréquentation reste importante sur la saison estivale avec plus de 303 plongeurs en moyenne par jour. M. Cadène précise qu'un texte réglementant la plongée est attendu pour 2020.

En l'absence d'observations, les membres du comité se prononcent favorablement à l'unanimité sur le rapport d'activité 2019.

3-Programme d'actions prévues en 2020 :

M. Cadène rappelle que le programme d'actions 2020 est réalisé dans la continuité du plan de gestion 2015-2019 :

- conserver les herbiers de posidonies, l’habitat coralligène, les substrats rocheux supérieurs, des substrats meubles, des peuplements de poissons ;
- valoriser la réserve en tant que site pilote sur les changements environnementaux (maintien du suivi « température » et qualité de l’eau) ;
- développer le rôle de la réserve dans l’amélioration de la connaissance de la biodiversité marine ;
- veille écologique permanente sur les espèces invasives (maintien de la veille sur les algues filamenteuses et la *Caulerpa Racemosa* et le crabe bleu) ;
- surveillance du site et suivi des usages (fréquentation des sites de plongée et impacts potentiels du bruit, suivis partenariat pêche professionnelle) ;
- éducation à l’environnement avec le maintien de l’offre pédagogique.

Il précise que l’année 2020 sera consacrée à l’évaluation du précédent plan de gestion et à la rédaction du futur plan sur 10 ans.

Le programme d’actions prévues pour 2020 est validé à l’unanimité par l’ensemble des membres.

4. Demandes de suivis scientifiques :

Neuf demandes de renouvellement de suivis scientifiques sont sollicitées pour 2020 :

- le suivi des habitats essentiels des peuplements de poissons « Medhab » ;
- le suivi des débarquements issus de la pêche professionnelle ;
- le suivi de la fréquentation des sites de plongées et impacts potentiels du bruit généré ;
- la thèse sur la biologie du Corb ;
- le suivi Roch pour étudier la qualité de l’eau par prélèvements de moules ;
- la mise en place d’un suivi sur les raies ;
- la thèse sur les grandes nacres ;
- le comptage de juvéniles de poissons le long du linéaire côtier ;
- le comptage de poissons, avec mesures complémentaires de l’indice EBQI sur les fonds coralligènes suite à l’étude 2018.

Cinq nouvelles demandes de suivis scientifiques ont été formulées :

- le suivi de la qualité de l’eau ;
- la mise à jour de l’inventaire faune et flore ;
- le comptage de mérours, corbs et sars tambour ;
- le suivi des mérours bruns et des Corbs par acoustique passive ;
- l’amélioration des connaissances sur les *plathelminthes*.

M. Cadène précise que le conseil scientifique doit se réunir prochainement.

À partir des éléments présentés, le comité consultatif se prononce favorablement aux projets d’études prévus en 2020 sous réserve d’un avis favorable du Conseil scientifique et l’obtention des autorisations nécessaires.

5. Bilan financier 2019 et budget prévisionnel 2020 :

Budget 2019 réalisé : 498 684 €

Budget prévisionnel 2020 : 469 150 €

La présentation du bilan financier et du budget prévisionnel reçoit l'avis favorable unanime des membres du comité consultatif.

6. Demande d'autorisation de passage dans la Réserve de la course SwimRun du 13 juin 2020 :

M. Cadène présente la demande des organisateurs de la course SwimRun. Il précise que les obligations imposées par le gestionnaire sont respectées depuis 4 ans par les organisateurs et que le milieu n'est pas impacté. Les agents de la réserve sont sur le terrain durant la course.

M. le maire de Banyuls demande que les marquages au sol soient tous retirés après la course.

Les membres du comité se prononcent favorablement à la demande d'autorisation de passage de la course dans la Réserve sous réserve d'un suivi d'après course et du nettoyage du site.

7. Questions diverses :

M. Laudet ainsi que les membres de l'association du Cercle Nautique de Banyuls évoquent la possibilité d'étendre le périmètre de la Réserve, eu égard à « l'effet réserve » constaté et aux résultats probants obtenus en matière de préservation des fonds marins et de conciliation des usages.

M. Moly rappelle que cette demande est légitime compte tenu de la volonté nationale d'étendre les zones protégées. A ce titre, il a reçu lors de ses permanences cantonales des sollicitations d'associations et d'usagers sur ce sujet. Il souligne que le Parc naturel du golfe du Lion avait créé un groupe de travail sur les zones de protection fortes et que cette extension avait été évoquée lors de ces ateliers.

M. Auscher indique que la démarche zone de protection forte en mer (ZPFM) est en cours ; cette réflexion est menée depuis 1 an 1/2 sur le sujet. La stratégie des aires protégées va intégrer à la fois le terrestre et le marin.

M. Moly demande aux représentants des services de l'État présents, quelle serait la procédure pour procéder à l'extension du périmètre de la Réserve.

M. Ortiz confirme, que le Plan National de la Biodiversité prévoit une augmentation des aires protégées sur le territoire national. Des contacts avec le Ministère de la transition écologique et solidaire seront pris afin de préciser cette question.

Mme Boyer rappelle que le Département consacre des moyens importants (financiers, humains, techniques) au bon fonctionnement de la réserve depuis de nombreuses années. Elle souligne l'intérêt de cet outil qui permet de préserver le milieu (« effet réserve »). Elle indique que le Département poursuivra son engagement en 2020, comme en témoigne le programme d'actions présenté précédemment. Pour autant, elle souligne que même si la finalité d'étendre le périmètre de cette réserve marine (qui est une réserve nationale) va évidemment dans le bon sens pour la préservation des milieux marins et la pêche professionnelle, il ne fallait pas perdre de vue que le Département (gestionnaire de la réserve) est aujourd'hui soumis par l'État à des contraintes budgétaires fortes en matière de fonctionnement. Mme Boyer souligne donc la nécessité de porter une réflexion préalable, en partenariat avec le Parc Marin et les services de l'État pour évaluer les surcoûts en jeu et identifier les mutualisations possibles et les financements mobilisables.

En l'absence d'autres questions et observations, M. Ortiz remercie les membres pour leur participation et lève la séance.

du Service Environnement,
Sécurité Routière,

Frédéric ORTIZ

